



**LE 9 JUILLET 2012**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 9 juillet 2012 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Éric Desaulniers, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présente: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

Absences motivées : M. Jean-François Duclos, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
M. Pierre Renaud, conseiller  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Monsieur le maire Michel Paré présente le projet de règlement numéro 1153 et les conséquences de son adoption.

#### **Règlement numéro 1153**

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier l'article 4.3.2 « **Usages provisoires autorisés** » afin de spécifier des normes de construction relativement aux kiosques et bâtiments transportables associés à la vente d'arbres de Noël et à la vente de fleurs, de fruits et légumes et de produits de l'érable.

Aucune modification n'est apportée audit projet de règlement 1153.

Une (1) personne présente et aucune question n'est posée relativement à ce règlement.

Fin de l'assemblée publique de consultation à 20 h 05.

20 h 05

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

5801-090712 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

### **RAPPORTS**

C.C.U.

. Rapport des permis juin 2012

5802-090712 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2012**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012.

5803-090712 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Numéros 1200945 à 1201061 | 517 626,22 \$   |
| Journal des annulations   | (212 626,18 \$) |
| Numéros 1201062 à 1201158 | 391 104,39 \$   |
| Numéros 1201159 à 1201170 | 61 199,83 \$    |

5804-090712 **PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le feuillet paroissial au coût de 240,00 \$ plus les taxes applicables.

5805-090712 **ASSURANCES COLLECTIVES - ACCEPTATION DES CONDITIONS DE RENOUELEMENT POUR LE REGROUPEMENT DES MRC ET MUNICIPALITÉS RURALES DU SAGUENAY POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2012 AU 31 MARS 2013**

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

CONSIDÉRANT l'évolution de l'utilisation de l'ensemble du regroupement de la dernière année ;

CONSIDÉRANT que les frais d'administration (13,7%) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec ;

CONSIDÉRANT que SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement ;

CONSIDÉRANT que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1<sup>er</sup> août 2012 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la dernière année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et unanimement résolu :

Que la Ville de Beaufort procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 mars 2013, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA inc.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

5806-090712 **ENLÈVEMENT STRUCTURE DU PONT – RIVIÈRE DES VASES**

Attendu la proposition faite par l'Organisme des bassins versants Charlevoix Montmorency à la Ville concernant l'enlèvement de la structure du pont dans la rivière des Vases;

Attendu que la Ville devra assumer une partie des coûts soit la somme de 2 500 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) d'accepter la proposition faite par l'Organisme des bassins versants Charlevoix Montmorency;
- b) d'autoriser le paiement de la somme de 2 500 \$;

5807-090712 **MANDAT GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT – POURSUITE MRC**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater la firme « Gravel Bernier Vaillancourt » afin de représenter la Ville de Beaufort dans le dossier de la Cour municipale portant le numéro 12-90018-6.

5808-090712 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE PORTANT SUR LES MÉDIAS SOCIAUX**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter la politique portant sur les médias sociaux déposée sous la cote 090712-01.

5809-090712 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter la politique portant sur l'utilisation des outils informatiques déposée sous la cote 090712-02.

5810-090712 **MANDAT GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT – POURSUITE FER & MÉTAUX AMÉRICAINS S.E.C.**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « Gravel Bernier Vaillancourt » afin de représenter la Ville dans le dossier de la Cour Supérieure portant le numéro 200-17-016621-120 relativement à la contestation du droit à l'imposition d'une réserve.

5811-090712 **FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FMV12015)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer la convention numéro FVM12015 et tous les documents relatifs à l'Hôtel de Ville de Beaupré. Les coûts que la Ville devra assumerés seront pris à même le surplus accumulé.

5812-090712 **FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FMV12013)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer la convention numéro FVM12013 et tous les documents relatifs au Centre multisportif de Beaupré. Les coûts que la Ville devra assumerés seront pris à même le surplus accumulé.

5813-090712 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (40 rue des Pignons)**

**Attendu** que Construction et Rénovation Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont qui sera désignée comme étant le 40, rue des Pignons;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5814-090712 **PROJET DE CONSTRUCTION – VILLAS MONT STE-ANNE (368 à 380 rue des Mésanges)**

**Attendu** qu'Habitation Canadienne a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un immeuble de 4 logements tenus en copropriété compris dans le projet domiciliaire Les Villas Mont Ste-Anne qui seront désignées comme étant les 368, 372, 376 et 380, rue des Mésanges;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et

aux critères énoncés dans le règlement et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5815-090712 **PROJET DE CONSTRUCTION – CABANON – 30 RUE DES AULNES**

**Attendu** que le propriétaire de l'immeuble sis au 30, rue des Aulnes a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que le cabanon projeté s'intègre quant à son architecture par rapport au bâtiment principal;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5816-090712 **PROJET DE CONSTRUCTION – CABANON – 75 DE L'ANSE**

**Attendu** que le propriétaire de l'immeuble sis au 75, rue de l'Anse a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que le cabanon projeté s'intègre quant à son architecture par rapport au bâtiment principal;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**MOBILIER URBAIN – PLACETTES ROUTE 138 ET AVE ROYALE**

Reporté

5817-090712 **PLAN PROJET D'IMPLANTATION DE LOTISSEMENT – STATION MONT STE-ANNE – SECTEUR CASSE-CROÛTE**

**Attendu** que M. Jocelyn Boivin a déposé un plan projet d'implantation de

copropriétés, version 7 en date du 19 avril 2012, pour le secteur casse-croûte sur le territoire de Station Mont Ste-Anne et demande l'appui de la Ville en spécifiant qu'une approbation pourrait être conditionnelle à ce que certains éléments soient complétés;

**Attendu** que cet accord de principe a pour but de conclure une transaction avec la SÉPAQ et Station Mont Ste-Anne;

**Attendu** que M. St-Pierre a déjà fait part aux membres du comité lors des réunions des 20 mars et 24 avril 2012 que le service de l'urbanisme et le comité technique de la Ville de Beaupré ont procédé à l'analyse du plan projet d'implantation et que malgré qu'il manque quelques informations techniques (dimensions des lots projetés, rayon de courbure des rues et des intersections) et qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'accorder des dérogations mineures, le projet peut faire l'objet d'un accord de principe en y spécifiant les conditions suivantes :

- Que les dimensions des lots soient conformes aux normes de lotissement;
- Fournir un plan projet de lotissement avec toutes les dimensions conformément aux règlements de zonage et de lotissement;
- Que des plans d'ingénierie soient déposés pour approbation;
- Qu'une étude de caractérisation des boisés soit déposée;
- Qu'une entente relative aux travaux municipaux soit signée;
- Toute autre condition que pourrait exiger le conseil municipal ;

**Attendu** que MM. Renaud et Desaulniers font part aux membres du comité qu'une rencontre a eu lieu le 12 juin dernier à laquelle assistaient MM. Michel Paré, maire, Pierre Renaud, Éric Desaulniers, Roch Lemieux, Jean-François St-Pierre et MM. Daniel Rochon, directeur général de Station Mont Ste-Anne et Jocelyn Boivin pour faire le point sur les projets de développement sur le territoire de Station Mont Ste-Anne;

**Attendu** que MM. Renaud et Desaulniers mentionnent qu'entre les versions déposées et discutées par ce comité, le nombre d'unités et le nombre de bâtiments sont demeurés les mêmes, seule la typologie ayant changé passant d'unifamiliale à jumelée;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'il y aurait lieu d'exiger, lors du dépôt du plan projet de lotissement préparé par un arpenteur-géomètre pour acceptation du projet, le dépôt d'esquisses des bâtiments projetés et qu'il soit prévu un espace vert entre les bâtiments et le golf semblable à la phase 3 du projet domiciliaire Faubourg de la Crête;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le plan concept, version en date du 19 avril 2012, aux conditions suivantes :

- Que les dimensions des lots soient conformes aux normes de lotissement;
- Fournir éventuellement un plan projet de lotissement avec toutes les dimensions conformément aux règlements de zonage et de lotissement;
- Que des esquisses des bâtiments projetés soient déposées;
- Que des plans d'ingénierie soient déposés pour approbation;
- Qu'une étude de caractérisation des boisés soit déposée;
- Qu'une entente relative aux travaux municipaux soit signée;
- Toute autre condition que pourrait exiger le conseil municipal;

**PLAN PROJET D'IMPLANTATION DE LOTISSEMENT – STATION MONT STE-ANNE – SECTEUR GARAGE**

**Attendu** que M. Jocelyn Boivin a déposé un plan projet d'implantation de copropriétés, version 11.1 en date du 23 avril 2012, pour le secteur garage sur le territoire de Station Mont Ste-Anne et demande l'appui de la Ville en spécifiant qu'une approbation pourrait être conditionnelle à ce que certains éléments soient complétés;

**Attendu** que cet accord de principe a pour but de conclure une transaction avec la SÉPAQ et Station Mont Ste-Anne;

**Attendu** que M. St-Pierre a déjà fait part aux membres du comité lors des réunions des 20 mars et 24 avril 2012 que le service de l'urbanisme et le comité technique de la Ville de Beaupré ont procédé à l'analyse du plan projet d'implantation et que le plan est conforme aux règlements de zonage et de lotissement et peut faire l'objet d'un accord de principe en y spécifiant les conditions suivantes :

- Valider la nature du cours d'eau;
- Implanter la piste cyclable;
- Fournir l'autorisation du MTQ pour l'accès au site et dans ce cas l'aide de la municipalité pourrait s'avérer utile;
- Déposer un plan projet de lotissement préparé par un arpenteur-géomètre avec toutes les dimensions, angles, rayons, superficies, sentier, piste cyclable pour acceptation finale et recommandation au conseil municipal;
- Dépôt d'une étude de caractérisation des boisés;
- Dépôt des plans d'ingénierie pour approbation;
- Qu'il pourrait s'avérer nécessaire de revoir le règlement sur les services d'utilités publiques afin de prolonger les lignes aériennes existantes de distribution électrique et des services de télécommunication;
- Toutes autres conditions qui pourraient être exigées par le conseil municipal;

**Attendu** que MM. Renaud et Desaulniers font part aux membres du comité qu'une rencontre a eu lieu le 12 juin dernier à laquelle assistaient MM. Michel Paré, maire, Pierre Renaud, Éric Desaulniers, Roch Lemieux, Jean-François St-Pierre et MM. Daniel Rochon, directeur général de Station Mont Ste-Anne et Jocelyn Boivin pour faire le point sur les projets de développement sur le territoire de Station Mont Ste-Anne;

**Attendu** que MM. Renaud et Desaulniers mentionnent qu'ils ne sont pas favorables à la construction de bâtiments de 3 étages le long du trou numéro 17 et font part que s'il n'y a pas d'accès par la route 360, il n'y aurait probablement pas de projet;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme font part de leur désaccord quant au principe de développer ce secteur et expriment leur regret quant au déplacement de la limite de zonage pour permettre un projet de développement à cet endroit qui aura pour conséquence de diminuer le corridor vert à l'entrée du territoire de Station Mont Ste-Anne;

**Attendu** que M. St-Pierre mentionne que devant le choix politique d'avoir modifié la ligne de zonage pour permettre le développement à cet endroit, le rôle du comité consultatif d'urbanisme est de s'assurer de la meilleure intégration du projet en respectant le cadre bâti existant à proximité et en s'assurant du maintien de la bande verte le long de la route 360, ce que propose le plan déposé avec une gradation des densités plus faibles près des unités unifamiliales de Val-des-Neiges alors qu'à l'opposé qui est situé en bordure du golf, la densité a été augmentée;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de donner son accord de principe sur le projet déposé.

5819-090712 **MANDAT À PERSONNEL CLÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de donner mandat à la firme « Personnel Clé » pour le recrutement d'un technicien en génie civil et d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière ou M. Roch Lemieux, directeur général à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5820-090712 **MANDAT À MAXSYS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de donner mandat à la firme « Maxsys » pour le recrutement d'un technicien en génie civil et d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière ou M. Roch Lemieux, directeur général à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5821-090712 **ENTENTE ÉCOCENTRE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer l'entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Joachim concernant l'écocentre.

5822-090712 **MODIFICATION DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013 – AJOUTS DE TRAVAUX**

**Attendu** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

**Attendu** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Attendu** que la municipalité désire ajouter des travaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année; soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

5823-090712 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES MOTRICES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE**

Considérant la demande formulée par la Municipalité de Saint-Joachim pour le déneigement de leur municipalité;

Considérant qu'une entente intermunicipale devra être signée par les 2 municipalités;

Considérant que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour l'achat d'un camion 6 roues motrices avec équipements à neige;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appels d'offres pour l'achat d'un camion 6 roues motrices avec équipements à neige;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil, le tout conditionnellement à la signature d'une entente avec la municipalité de St-Joachim pour le déneigement de leur municipalité.

5824-090712 **ENTENTE DÉNEIGEMENT MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer l'entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Joachim concernant l'écocentre.

5825-090712 **EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. - DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 – RÉFECTION AVENUE ROYALE 2012**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 au montant de 541 894,08 \$ à Excavations Lafontaine inc., le tout tel que recommandé par CIMA et le directeur des travaux publics.

5826-090712 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ACQUISITION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN (LOT 3 680 952) – TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT TASCHEREAU**

Attendu les travaux de réfection du pont Taschereau qui seront exécutés par le ministère des Transports;

Attendu que le ministère des Transports désire acquérir une parcelle de terrain, propriété de la Ville de Beaupré, d’une superficie de 117,0 mètres carrés étant une partie du lot 3 680 952, pour un montant de 7 500 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) de vendre ladite parcelle de terrain pour un montant de 7 500 \$;
- b) d’autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5827-090712 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES DES VILLES DE BEAUPRÉ ET SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ ET DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET DE SAINT-JOACHIM**

Attendu la résolution #5789-040612 adoptée le 4 juin 2012 acceptant les documents d’appel d’offres ainsi que la grille de pondération et d’évaluation et autorisant la greffière à procéder à l’appel d’offres;

Attendu que le comité de sélection a procédé à l’étude des deux (2) soumissions reçues :

- EnviroServices
- Avizo Experts-Conseils

Attendu que les deux (2) soumissionnaires ont franchi l’étape d’ouverture de prix;

Attendu que la firme « Avizo Experts-Conseils » a obtenu le meilleur pointage suite à l’application de la formule prévue au document d’appel d’offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d’octroyer le mandat à la firme « Avizo Experts-Conseils » au montant de 54 389,00 \$ plus les taxes applicables.

5828-090712 **MANDAT À LCS – RÉCURAGE ET INSPECTION DU RÉSEAU D’ÉGOUT (Beauregard et Royale)**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « LCS » afin de procéder à l’inspection télévisée des égouts selon le protocole PACP au coût de 8 500 \$ plus les taxes applicables.

5829-090712 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'Étudier LE RÉAMÉNAGEMENT À LA SORTIE DU PONT TASCHEREAU DIRECTION EST**

Attendu les travaux de réfection du pont Taschereau qui seront exécutés par le ministère des Transports en 2012 et 2013;

Attendu qu'il a été discuté lors d'une rencontre avec le MTQ de la possibilité d'étudier le réaménagement de la rive sud-est du pont Taschereau, laquelle présente une trame de rue en étoile avec la convergence des rues des Érables, du Sumac, continuité de Royale, St-Victorien et entrée et sortie du Dépanneur de la Rivière;

Attendu que cette route dessert les municipalités de Saint-Joachim et une partie de Beauré et présente un débit journalier élevé;

Attendu que cette section est située près d'une zone scolaire dont le nombre de déplacements de personnes est également élevé;

Attendu que l'objectif recherché est de sécuriser ce secteur compte tenu que la trame de rue en étoile est source d'insécurité pour les usagers de la route;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de demander au ministère des Transports d'étudier le réaménagement de la rive sud-est du pont Taschereau.

5830-090712 **FADOQ – COURS DE DANSE**

. Utilisation de la salle du Centre communautaire les mardis et jeudis

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser la FADOQ à utiliser gratuitement la salle du Centre communautaire les mardis et jeudis de 19 h à 21 h et le jeudi de 10 h 30 à 11 h 30 pour la saison 2012-2013 dans la mesure où la salle est disponible. Il est clairement entendu que la FADOQ sera responsable du ménage de la salle.

5831-090712 **MANDAT À CIMA+**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater CIMA+ afin de préparer l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Centre sportif et culturel, le tout suivant l'offre de services #QP1200-106, du 19 avril 2012 au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables.

5832-090712 **RAPHAËL PRÉMONT – JEUX DU QUÉBEC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**Attendu** la demande d'aide financière déposée par Raphaël Prémont dans le cadre de sa participation aux Jeux du Québec comme membre de l'équipe de baseball bantam AA, du 26 juillet au 6 août 2012 à Shawinigan;

**Attendu** que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser à Raphaël Prémont la somme de 250,00 \$ à titre d'aide financière.

5833-090712 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ – UTILISATION PISCINE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser les Ressources Familiales Côte-de-Beaupré à utiliser gratuitement la piscine du plateau sportif une (1) heure par semaine. La journée devra être déterminée avec le directeur des loisirs, M. Gilles Carrier.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 1153 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier l'article 4.3.2 « **Usages provisoires autorisés** » afin de spécifier des normes de construction relativement aux kiosques et bâtiments transportables associés à la vente d'arbres de Noël et à la vente de fleurs, de fruits et légumes et de produits de l'érable.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une (1) personne est présente et des questions ont été posées concernant :

- Déneigement à St-Joachim
- Vitesse
- Rue Beauregard - stationnement

5834-090712 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 35.

---

Michel Paré  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale adjointe